



A l'attention de Madame Muriel Pénicaud
Ministre du Travail
Hôtel du Châtelet
127 rue de Grenelle
75007 Paris

A Paris, le 6 août 2019

Objet : Réactions des réseaux de l'IAE au pré-rapport « Pacte ambition pour l'insertion par l'activité économique »

Madame la Ministre,

Les réseaux généralistes COORACE, Emmaüs France, la Fédération des acteurs de la solidarité, les Restaurants du Cœur, et les réseaux spécialistes Chantier Ecole et Réseau Cocagne, rassemblent respectivement 1 700 et plus de 1 300 Structures d'Insertion par l'Activité Economique, représentant ainsi un pan essentiel des acteurs de l'Insertion par l'Activité Economique.

Nous croyons tous à la diversité et à la complémentarité des modèles et des tailles des structures d'insertion, et c'est dans cet esprit que nous sommes mobilisés autour du Pacte Ambition IAE.

Après plusieurs mois de concertation, nous actons aujourd'hui la finalisation du rapport « Pacte ambition IAE » proposé par le Conseil de l'Inclusion dans l'Emploi. Ce rapport doit servir, demain, de base à une réforme de l'insertion par l'activité économique. Nous souhaitons vous faire part de nos réactions tant sur le fond que sur la forme, en amont de sa présentation officielle, et dans un souci de concertation continue.

En préalable, il semble impératif de souligner que malgré un agenda contraint de concertation, nos réseaux ont su mobiliser les acteurs de terrain, organiser des temps de rencontre, afin de formaliser des propositions pour alimenter le CIE des idées, initiatives et préoccupations de celles et ceux qui conduisent au quotidien l'insertion. C'est dans cette perspective que nous avons formalisé 42 propositions pour une économie inclusive. Cette contribution, que vous trouverez jointe au présent courrier, constitue un document de référence pour ce Pacte Ambition IAE et les travaux communs à venir.

Comme nous l'avons souligné dans notre note du 19 juin adressée au CIE, nous saluons la volonté de développement de l'Insertion par l'activité économique, notamment les mesures visant à soutenir et renforcer le secteur : mobiliser tous les formats de parcours pour s'adapter aux besoins, rénover la coopération avec le service public de l'emploi, réformer la gouvernance de l'IAE, renforcer l'accès de l'IAE sur les territoires prioritaires, mobiliser les conseils départementaux sur la dynamique de croissance de l'IAE, encourager les dynamiques de coopération entre SIAE, libérer l'activité économique des chantiers d'insertion, soutenir le déploiement des associations intermédiaires, accélérer le déploiement des clauses sociales dans la commande publique et les achats privés...

Ce développement, à la fois quantitatif et qualitatif, doit répondre au besoin de multiplier les solutions d'emploi et de parcours, notamment pour les personnes les plus fragiles, dans le respect du triptyque emploi-accompagnement-formation, socle d'une inclusion sociale et professionnelle durable.

Nous retrouvons ainsi dans les mesures qui nous ont été présentées à ce jour une volonté de permettre le développement des SIAE, notamment avec une augmentation significative du nombre de postes d'insertion. Pour autant, nous attirons votre attention sur la nécessité de prendre en compte les projets des structures et leur consolidation, la complémentarité des dispositifs, et leur maillage territorial, dans l'octroi de ces postes supplémentaires, de manière à éviter un effet de promotion d'un dispositif au détriment d'un autre, qui fragiliserait considérablement cet équilibre nécessaire à une réponse adaptée aux différents publics, et particulièrement aux plus vulnérables et aux différents territoires.

Or, nous ne pouvons masquer notre inquiétude face à certaines mesures dont les modalités sont en contradiction avec cette dynamique constructive et les logiques fondatrices de l'IAE de complémentarité des acteurs au regard de leurs projets, activités et publics cibles. Nous craignons que ce rapport installe demain une concurrence accrue sur les territoires entre SIAE, une fragilisation des parcours et une sélection des publics, au détriment des plus fragiles.

Nous sollicitons une analyse approfondie et concertée des mesures suivantes et de leurs impacts :

- « Doubler les parcours dans l'intérim d'insertion » : l'affirmation d'objectifs quantitatifs concernant le seul développement des modèles d'entreprise (EI, ETTI, EITI) traduit une répartition inégalitaire et inéquitable des différents types de SIAE, reléguant les ACI et les AI à des modèles non prioritaires, risquant de ne pas se voir attribuer les postes demandés sur la seule base de leur identité. L'affirmation d'objectifs quantitatifs doit concerner l'ensemble des SIAE, sa répartition dépendant d'un diagnostic territorial prenant en compte les projets, les activités, les publics. Ces derniers sont également au cœur de notre préoccupation, dans la mesure où ce sont les ACI et les AI qui touchent les publics les plus éloignés de l'emploi. Ne pas favoriser leurs parcours d'insertion va à l'encontre de l'objectif affiché de ce Pacte Ambition de « construire une société plus inclusive, dans laquelle chacun peut travailler selon ses capacités ». Par ailleurs, cette mesure pourrait avoir pour conséquence de déstabiliser les ETTI de moyenne taille implantée dans des territoires moins prospères que des métropoles et ainsi de percuter des territoires en difficulté.
- « Adapter le FDI à l'enjeu de croissance de l'IAE » : cette mesure entend supprimer les aides à la consolidation, et concentrer l'action du FDI sur l'accompagnement au développement. Elle va à l'encontre du principe de sécurisation des dispositifs, notamment des SIAE

fragilisées, pour qui cette aide représente un accompagnement significatif en cas de difficulté passagère. L'action du FDI ne peut se limiter à la création et au développement pour répondre à l'objectif de croissance du secteur et de consolidation de l'ensemble des SIAE.

- « Redéfinir les critères de la modulation à la performance de l'IAE » : l'augmentation du poids des sorties dans la définition de l'aide modulable ne reflète pas la réalité du secteur. Cette mesure affirme que « l'IAE est d'abord un dispositif visant le retour à l'emploi, il convient donc de prendre d'abord en compte les sorties en emploi et en formation qualifiante ». Or, il s'agit avant tout d'élargir la définition des sorties positives, en prenant en compte l'accompagnement réalisé dans sa globalité. Les objectifs doivent porter sur les moyens mis en œuvre et non seulement les résultats. Parmi ces moyens, le rôle de premier plan de l'accompagnement renforcé (entretiens, ateliers, soutien de bénévoles) et de la formation doit, aujourd'hui, trouver une concrétisation. *Vous trouverez notre proposition détaillée dans notre contribution jointe au présent courrier (mesure # 18).*
- « Créer les contrats « passerelle-entreprise » » : Si la mise à disposition d'un salarié en insertion dans une entreprise classique lui permet de découvrir et de s'adapter au milieu du travail dans le secteur marchand, rien n'obligera l'entreprise utilisatrice à embaucher le salarié une fois sa mise à disposition terminée. Le contrat passerelle n'est en effet, assorti d'aucune obligation pour l'entreprise classique utilisatrice de salarié en insertion. Sur ce point il nous paraît plus essentiel de valoriser la fonction RH des structures d'insertion auprès du secteur marchand et de faire connaître l'Insertion par l'Activité Economique auprès des filières qui peinent à recruter. Si nous partageons l'objectif d'améliorer les sorties en emploi durable des salariés en fin de parcours d'insertion et souhaitons éviter les échecs de suite de parcours dans l'emploi classique, les contrats passerelles ne nous semblent pas la solution la plus adaptée en ce qu'ils vont créer une nouvelle marche avant l'entrée du salarié en insertion dans l'emploi durable, brouiller les dispositifs et instaurer une concurrence néfaste sur les territoires. C'est pour éviter ces effets néfastes que nous proposons de permettre le cumul des contrats d'insertion avec un CDI ou un CDD de plus de 3 mois, disposition plus souple et plus sécurisante pour le salarié. *Vous trouverez notre proposition détaillée dans notre contribution jointe au présent courrier (mesure # 12).*

Nous souhaitons également que soit exprimée explicitement la garantie du financement public des ACI. Ce modèle est incontournable dans un objectif de développement à la fois quantitatif et qualitatif du secteur, et permet de s'adresser aux personnes les plus vulnérables notamment au regard de son modèle économique et de l'implication des pouvoirs publics dans son projet social.

Enfin, La perspective dressée d'un « modèle unique d'entreprise inclusive » est particulièrement préoccupante, et étaye nos inquiétudes, préfigurant le dépassement du modèle associatif de co-construction des modèles sociétaux inclusifs (modèles que nos réseaux se sont attachés à défendre tout au long de la concertation) au profit d'une vision individualisée des besoins et d'une optique exclusivement entrepreneuriale.

Vous l'avez souligné lors de votre intervention à la journée des initiatives territoriales pour l'emploi 2019, le secteur de l'insertion par l'activité économique se distingue par sa capacité d'innovation et d'accompagnement global des personnes. Cette dynamique est possible dans un cadre global d'adaptation des structures aux spécificités des publics et des territoires, et de partenariat entre SIAE et avec les entreprises. La diversité de l'IAE contribue à sa richesse et son efficacité, et doit être

valorisée dans sa capacité à relever le défi de l'inclusion des plus fragiles. Un modèle unique ne saurait se substituer à cette pluralité au regard de cet objectif, ni à la nécessité de décloisonner les partenariats et les financements dédiés à cet accompagnement global.

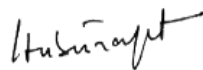
C'est pourquoi, nous vous demandons de porter une attention particulière à ce courrier et ses annexes, et de prendre en considération les propositions des acteurs qui représentent l'essentiel du paysage de l'IAE. Notre ambition est bien conforme à celle affichée au début de nos rencontres : améliorer le cadre de l'IAE afin de permettre un accompagnement de qualité au profit des personnes les plus éloignées de l'emploi. Le contexte le nécessite car si « nul n'est inemployable », il est nécessaire que des acteurs dotés de moyens suffisants accompagnent ces personnes pour que la reprise économique bénéficie à tous.

Dans cette attente, nous vous prions, Madame la Ministre, en l'assurance de nos très respectueuses salutations.

COORACE
Président
Jean Burneleau



EMMAUS France
Président
Hubert Trapet



Fédération des acteurs de la
solidarité
Président
Louis Gallois



CHANTIER école
Président
Emmanuel Stéphant



Réseau Cocagne
Président
Dominique Hays



Les Restaurants du cœur
Président
Patrice BLANC



Copie à Monsieur Jean-Marie Marx, Haut-Commissaire aux compétences et à l'inclusion par l'emploi

Pièce jointe : Pacte Ambition IAE, l'économie inclusive de demain – 42 propositions